



ARRETE DU PRESIDENT

N° 2023 /155

DELEGATIONS DE FONCTION A MADAME HELENE PELAEZ BACHELIER, 8^{ème} VICE-PRESIDENTE

Le Président de la Communauté de Communes du Crestois et du Pays de Saillans – Cœur de Drôme

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L.5211-9 et L.5211-10 ;

Vu la délibération n° DE2020051 du 15 juillet 2020 portant élection du président ;

Vu la délibération n° DE2020052 du 15 juillet 2020 fixant à huit le nombre de vice-présidents ;

Vu la délibération n° DE2023002 du 19 janvier 2023 portant élection de Madame Héléne PELAEZ BACHELIER à la fonction de 8^{ème} vice-présidente de la Communauté de Communes du Crestois et du Pays de Saillans ;

Vu l'arrêté du Président n°2023-082 du 27 janvier 2023 portant délégation de fonction à Madame Héléne PELAEZ BACHELIER, 8^{ème} vice-présidente ;

Considérant que le Président peut déléguer par arrêté, sous sa surveillance et sa responsabilité, l'exercice d'une partie de ses fonctions aux vice-présidents ;

ARRETE

Article 1 : L'arrêté susvisé n°2023-082 susvisé est abrogé.

Article 1 : Délégations de fonction est donnée à Madame Héléne PELAEZ BACHELIER, huitième vice-présidente, à l'effet d'exercer la fonction suivante :

- Aménagement de l'espace et habitat pour un territoire vivable et durable
- Transition agricole et alimentaire

Article 2 : La Directrice Générale des Services est chargée de l'exécution du présent arrêté, dont une ampliation sera transmise au représentant de l'Etat dans le département, à Madame la Trésorière Principale, à l'intéressée et sera publié sur le site de la Communauté de Communes.

Article 3 : Tout recours contre le présent arrêté pour excès de pouvoir, peut être introduit auprès du Tribunal Administratif de Grenoble, dans un délai de deux mois à compter de la date du rendu exécutoire du présent acte.

Fait à AOUSTE SUR SYE, le 26 JUIN 2023
Denis BENOIT, Président

Acte rendu exécutoire par :
Transmission en préfecture le
Affichage et notification le



Ensemble, faisons battre le cœur de Drôme

Communauté de Communes du Crestois et du Pays de Saillans

15 Chemin des senteurs - 26400 Aouste sur Sye

+33 (0)4 75 40 03 89 @ accueil@cccps.fr www.cccps.fr

AOUSTE SUR SYE - AUBENASSON - AUREL - CHASTEL ARNAUD
CREST - ESPENEL - LA CHAUDIÈRE - MIRABEL ET BLACONS - PIÉGROS
LA CLASTRE - RIMON ET SAVEL - SAILLANS - SAINT BENOIT EN DIOIS
SAINT SAUVEUR EN DIOIS - VERCHENY - VÉRONNE